



Infiltration + moisissure dans la chambre du a une fuite du toit

Par **lourson**, le **09/12/2014** à **09:42**

Je suis locataire et j ai une infiltration au plafond + moisissures dans ma chambre du a une fuite sur le toit . Qui dois faire marcher sont assurance moi ou le propriétaire. L'agence me dit de faire une déclaration a mon assurance mais les murs sont pas a moi suis juste locataire ? Ce n ai pas au propriétaire de faire marcher sont assurance ?

Merci d avance pour vos réponses.

Par **HOODIA**, le **10/12/2014** à **11:51**

Peut importe !

Vous avez une assurance et vous devez faire une déclaration puisque vous habitez l'appartement...

Pour le reste cela demande dix minutes ,et les assurances devront régler le problème entre elles !

Vous n'aurez rien à payer !

Sauf que si vous ne voulez pas la faire ,le jour de votre départ vous pourriez avoir une mauvaise surprise

Par **lourson**, le **10/12/2014** à **13:03**

Merci par la reponse très cher(e) HOODIA